

INDEMNISATION		DISTRIBUTEURS (Avenant de révision du 17 février 2005)			MENSUELS (Accord d'adaptation du 23 février 2005)			
		< 12 mois d'ancienneté	Entre 12 et 18 mois d'ancienneté	> 18 mois d'ancienneté	< 12 mois d'ancienneté	Entre 1 et 3 ans d'ancienneté	Entre 3 et 5 ans d'ancienneté	+ de 5 ans d'ancienneté
MALADIE	Sécurité Sociale	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu	3 jours de carence puis IJSS: 50% du SJB calculé sur la moyenne des 3 salaires précédents dans la limite du plafond de la sécu
	Mediapost	Pas de complément	7 jours de carence puis complément des IJSS (calculé sur la meilleure moyenne des 3 ou 6 derniers salaires) de: 40% du SJB pendant 30 jours puis 16,66% pendant 30 jours	Pas de carence  Complément des IJSS (calculé sur la meilleure moyenne des 3 ou 6 derniers salaires) de: 50% du SJB pendant 30 jours puis 20% pendant 30 jours	Pas de complément	Pas de carence  Complément des IJSS de: 100% du SJB du mois (IJSS déduites) pendant 30 jours puis 70% (IJSS déduites) pendant 30 jours	Pas de carence  Complément des IJSS de: 100% du SJB du mois (IJSS déduites) pendant 30 jours puis 70% (IJSS déduites) pendant 60 jours	Pas de carence  Complément des IJSS de: 100% du SJB du mois (IJSS déduites) pendant 30 jours puis 70% (IJSS déduites) pendant 90 jours
	Prévoyance	Pas de prévoyance	Complément des IJSS à hauteur de 60% du Salaire Annuel Brut de Référence à partir du 91ème jour d'arrêt (=> versement effectué une fois le décompte des IJSS adressé à B. Cognet)		Pas de complément	EMPLOYES - AM: Complément des IJSS à hauteur de 60% du SABR à partir du 91ème jour d'arrêt continu ----- CADRES: Complément à hauteur de 100% du SABR à partir du 61ème jour d'arrêt continu		
AT/MALADIE PRO	Sécurité Sociale	IJSS: 60% du SJB calculé sur le dernier salaire pendant 28 jours puis 80% à partir du 29ème jour	IJSS: 60% du SJB calculé sur le dernier salaire pendant 28 jours puis 80% à partir du 29ème jour	IJSS: 60% du SJB calculé sur le dernier salaire pendant 28 jours puis 80% à partir du 29ème jour	Subrogation (Mediapost verse le salaire et se fait rembourser après par la SS)			
	Mediapost	Complément des IJSS à hauteur de 100% du SJB de la moyenne des 3 mois précédents pendant 180 jours			Subrogation sur la base de la moyenne des 3 derniers mois avant mois de l'AT, pendant 180 jours			
	Prévoyance	Pas de prévoyance	Complément des IJSS à hauteur de 60% du Salaire Annuel Brut de Référence à partir du 91ème jour d'arrêt (=> versement effectué une fois le décompte des IJSS adressé à B. Cognet)		Pas de complément	EMPLOYES - AM: Complément des IJSS à hauteur de 60% du SABR à partir du 91ème jour d'arrêt continu ----- CADRES: Complément à hauteur de 100% du SABR à partir du 61ème jour d'arrêt continu		